

Mardi 17 avril 2012



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

**PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> ROWAT

**RAPPORTS DE COMITÉS**

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

**QUESTIONS ORALES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

**GRIEFS**

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

---

**FEUILLETON DES AVIS**

**AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI**

M<sup>me</sup> la ministre SELBY

(N° 2) — *Loi sur la protection de l'accessibilité aux études universitaires (modification de la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire)/The Protecting Affordability for University Students Act (Council on Post-Secondary Education Act Amended)*

M<sup>me</sup> ROWAT

(N<sup>o</sup> 200) — *Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act*

M<sup>me</sup> TAILLIEU

(N<sup>o</sup> 201) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

M<sup>me</sup> ROWAT

(N<sup>o</sup> 202) — *Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Act*

M<sup>me</sup> TAILLIEU

(N<sup>o</sup> 203) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

M. GOERTZEN

(N<sup>o</sup> 204) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. BRIESE

(N<sup>o</sup> 205) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités et la Charte de la ville de Winnipeg (protection contre les accusations de diffamation)/The Municipal Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act (Defamation Protection)*

M. EICHLER

(N<sup>o</sup> 206) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour pompiers volontaires)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for Volunteer Firefighters)*

---

## **PROPOSITIONS**

M<sup>me</sup> la ministre MELNICK — Centralisation fédérale des services d'établissement aux immigrants

Attendu :

qu'en 1995, le gouvernement provincial a profité de l'offre du gouvernement du Canada lui permettant d'établir des accords visant les services d'établissement aux immigrants;

qu'en 1998, le Canada et le Manitoba ont signé l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration, lequel comprend deux annexes essentielles : l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants et celle portant sur le Programme des candidats du Manitoba;

que les dirigeants d'entreprise et les leaders communautaires du Manitoba ont joué un rôle clé dans la création du modèle manitobain en matière d'immigration et qu'ils continuent à appuyer fortement cette approche réussie;

que 77 % de toute l'immigration de la province est attribuable au Programme des candidats du Manitoba;

que des données préliminaires démontrent que ce programme a joué un rôle primordial dans l'établissement de presque 16 000 immigrants au Manitoba en 2011;

que depuis 1999, dans le cadre du Programme des candidats du Manitoba, plus de 100 000 nouveaux immigrants se sont installés au Manitoba et que plus de 25 000 d'entre eux ont choisi de s'installer en milieu rural, contribuant ainsi à l'essor de plus de 130 collectivités, dont Brandon, Winkler, Morden, Steinbach, Dauphin et Neepawa;

que la partie de l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration qui porte sur les services d'établissement aux immigrants a permis de mettre en place un modèle manitobain efficace et intégré pour la fourniture de services d'établissement et que ce modèle est essentiel pour veiller à ce que les immigrants bénéficient de l'aide dont ils ont besoin pour contribuer à l'économie de la province;

que cet accord important permet au gouvernement provincial d'œuvrer directement avec plus de 200 fournisseurs de services à but non lucratif et institutionnels et de veiller à ce que les immigrants soient orientés à leur arrivée et qu'ils obtiennent du soutien pour accéder au marché du travail, de la formation linguistique à l'intention des adultes et des services d'intégration;

qu'une évaluation indépendante des participants au Programme des candidats du Manitoba révèle que 85 % des personnes interrogées travaillaient après trois mois et que 83 % travaillaient dans leur domaine ou dans un domaine connexe;

que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il mettrait fin à l'application de l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants de l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement du Canada de renoncer immédiatement à sa décision d'annuler l'application de l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants de l'Accord Canada-Manitoba afin de maintenir le modèle de réussite manitobain en matière d'immigration.

---

## **AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ**

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 18 avril 2012, à 18 h 00, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 29 février 2008;
- rapport de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2009;
- rapport de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2010;
- rapport de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2011.

\* \* \*

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le lundi 23 avril 2012, à 18 h 00, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport de la Corporation des loteries du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010;
  - rapport de la Corporation des loteries du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011.
-